

Décharge 2015: Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

2016/2168(DEC) - 27/04/2017 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT) pour l'exercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1639 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2015.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice du Centre de traduction des organes de l'Union européenne sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier note que le Centre a pris différentes mesures pour réduire son excédent budgétaire, qui pose problème de manière récurrente. Le Parlement prend acte des différentes actions engagées par le Centre pour réduire ses excédents budgétaires. Il relève notamment la baisse du tarif appliqué en 2015 à la traduction de documents, la mise en place d'un remboursement automatique aux clients sur la base du résultat de l'exercice précédent, le projet de document de programmation pour 2017-2019, ainsi que la réduction supplémentaire de la réserve pour la stabilité des prix.